

Compte rendu du CTEP du 21 février 2019

Présents : H. Ihaddadene V. MOREL
O. Laperriere L. DUBOIS

A l'ordre du jour de ce Comité technique d'établissement public figure :

1- Présentation des objectifs collectifs 2019 et bilan des objectifs collectifs 2018 :

a-bilan des objectifs collectifs 2018 :

Les objectifs 2018 concernant la part collective de la prime de performance (intéressement) :

OBJECTIFS	Indicateur	Pondération	Réalisation
Objectif opérationnel Respecter le contrat D'objectifs 2017-2020	Réalisation de 10 actions Phares 2018	40%	84% soit 33.6%
Objectif fonctionnel Elaborer un plan Stratégique sur 10 ans	Elaboration et validation Par le conseil D'administration	40%	100% soit 40%
Objectif budgétaire Optimiser la gestion de L'institut	Diminution des coûts de Fonctionnement de 3% Par rapport au budget Réalisé 2017	20%	100% soit 20%

Le taux de réalisation des objectifs de la part collective de la prime est de **93.6%**. Par conséquent l'ensemble des salariés en position de CDI et ayant au moins six mois de présence effective à l'INPI toucheront 93.6% des montants alloués par catégorie d'emplois soit les valeurs indiquées dans le tableau suivant :

Catégorie d'Emplois	Valeurs 2018 (en euros)
Employés administratifs	1122
Assistants	1264
Cadres	1310
Cadres principaux	1451
Administrateurs	1544
Hors-classe	1732

Ce taux de réalisation a été approuvé par la CGT et la CFDT, le syndicat UNSA s'est abstenu.

b- les objectifs 2019 à réaliser :

OBJECTIFS	Indicateur	Pondération
Objectif opérationnel Respecter le contrat d'objectifs Et de performance 2017-2020	Réalisation de 8 actions phares 2019	45%
Objectif fonctionnel Mettre en œuvre la loi PACTE	Cet objectif sera mesuré sur la base des 4 Indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none">- Finalisation des textes de procédure interne- Déploiement des systèmes d'information- Evolution de l'organisation- Réalisation du plan de recrutement et de formation	35%
Objectif stratégique Décliner le plan stratégique de L'INPI Préparer le COP 2021-2024	Cet objectif sera mesuré sur la base de 3 Indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none">- Animation d'une démarche collective- Organisation d'un séminaire de préparation- Réalisation du document de cadrage	20%

La CGT exprime une certaine réserve quant au taux d'atteinte des principaux objectifs du COP pour l'année 2019.

- Le Portail Data est une des actions phare pour laquelle notre organisation syndicale réclame une attention particulière et la nécessité d'y consacrer des moyens financiers suffisants pour permettre d'atteindre cet objectif, celui-ci étant déterminant pour bénéficier d'un maximum de crédibilité face aux enjeux du RNCS.
- La mise en œuvre de la Loi Pacte est également un enjeu majeur engendrant pour l'Institut de nouvelles missions. La CGT soulève la question des impacts humains d'une telle transformation au regard d'un plafond d'emploi qui doit être relevé pour mener à bien de telles missions sans avoir à puiser dans les emplois supports.
- La CGT demande instamment au directeur général que la question du rattachement de la Chambre d'annulation soit enfin tranchée dans l'intérêt de la réussite de cet objectif.

Vote sur ces objectifs

CGT : Abstention
UNSA : Abstention
CFDT : Pour

3- Projet d'organisation du réseau national de la DAE :

Après la présentation du réseau national, de la cartographie des lieux d'innovation de la French Tech et des principaux lieux d'innovation tels que la Station F, la DAE présente l'évolution des missions du réseau national et les objectifs visés.

L'évolution du réseau national proposée consiste en une adaptation des implantations en région avec comme objectif de se rapprocher des chefs-lieux de région suivant une logique administrative (Loi NOTRE).

- Au 1^{er} avril 2019, les délégations territoriales sur lesquelles il n'y a plus de chargés d'affaires seront supprimées (Dijon, Châlons-en-Champagne, Compiègne et Clermont-Ferrand).
- Au 1^{er} septembre 2019, les délégations territoriales sur lesquelles il n'y a qu'un chargé d'affaires (Poitiers, Montpellier, Caen) et la délégation de Sophia Antipolis seront également supprimées.

- Les délégations territoriales sur lesquelles il y a une équipe de chargés d'affaires (Nancy et Grenoble) seront conservées.

Notre syndicat a tout d'abord exprimé son attachement au maillage territorial actuel et à son renforcement tout en dénonçant le projet de la nouvelle organisation du réseau national de la DAE. La décision de fermer certaines délégations régionales ne repose sur aucune étude objective, elle s'inscrit uniquement dans une logique administrative dictée par la loi NOTRE. Aucune étude d'impact concernant les activités réalisées dans les territoires visés par les fermetures de délégations n'a été présentée aux organisations syndicales.

Pour la CGT, cette nouvelle organisation va dégrader davantage les conditions de travail des agents. Elle va notamment multiplier les déplacements et augmenter les risques routiers. Elle implique des contraintes supplémentaires qui vont remettre en cause la notion d'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

Pour nous, c'est une remise en cause des efforts déployés par le passé pour construire ce réseau national.

En ce qui concerne l'accompagnement des agents visés par ces fermetures, l'administration envisage de mettre en place un arrêté de restructuration visant uniquement les délégations qui seront supprimées. Cet arrêté va permettre la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement social.

La consultation portant sur le projet de la nouvelle organisation du réseau national de la DAE, était irrégulière car les décisions de fermetures des délégations régionales n'ont pas été présentées dans le dossier CTEP transmis par l'administration, ce qui a amené les syndicats à refuser le vote. Pour l'administration, ce refus de vote est considéré comme un vote contre, par conséquent le CTEP va être à nouveau convoqué pour examiner le projet de la DAE.

5- Jours de fermeture de l'INPI en 2019 :

La direction générale a proposé de fermer l'établissement le 31 mai et le 16 août.

Notre syndicat a d'abord exprimé son opposition à l'idée de bloquer plus de 2 jours de congés (congés payés, RTT) car nous considérons que par principe les agents sont libres de disposer de leur jours de congés.

De même, nous avons demandé à la direction de veiller à ce que les managers ne refusent pas les demandes des agents qui souhaitent neutraliser ces jours de fermeture par des heures de crédit compteurs.

La DG nous a assuré d'intervenir auprès des managers en ce qui concerne la neutralisation de ces jours.

Vote sur la décision relative aux jours de fermeture

CGT : Abstention
UNSA : Abstention
CFDT : Pour